



Plan
chlordécone



Protéger et prévenir
Contrôler
Surveiller
Enrichir les connaissances
Accompagner



LE PLAN CHLORDÉCONE

La chlordécone est un insecticide qui a été épandu en Guadeloupe et en Martinique dès 1972. Son utilisation est interdite depuis 1993. Ce pesticide s'est accumulé dans les sols et milieux aquatiques et pourrait polluer l'environnement pendant encore 600 ans. Il contamine une partie des denrées alimentaires végétales et animales produites localement et expose ainsi la population.

L'État et les collectivités se mobilisent pour **faire face à cette pollution qui constitue une préoccupation sanitaire**, environnementale, économique et sociale.

Le **troisième plan national d'actions** contre la pollution par la chlordécone couvre la période 2014-2020. Il est copiloté au niveau national par le ministère chargé de la santé et le ministère chargé des Outre-mer, et au niveau local par les préfetures de Martinique et de Guadeloupe. Cette mobilisation sera poursuivie dans le cadre d'un quatrième plan Chlordécone.

SES OBJECTIFS :

AMÉLIORER la qualité de vie et informer ;

RÉDUIRE l'exposition et protéger ;

POURSUIVRE les actions de recherche ;

ACCOMPAGNER les professionnels.

LES CHIFFRES CLÉS

• **3 plans d'action nationaux** chlordécone depuis 2008 (plan I 2008-2010, plan II 2011-2013, plan III 2014-2020)

• **21 actions** dans le plan III 2014-2020

• **28,5 millions €** de participation de l'État pour le plan III

• **Plus de 15 000 analyses de sols** (données enregistrées pour la réalisation des cartographies)

• **Plus de 2 500 contrôles des aliments / an**

Tous les services de l'État mobilisés :

6 ministères, 2 préfetures, 2 Agences Régionales de Santé (ARS) et plus de 60 partenaires (*agences sanitaires, organismes de recherche...*).



PROTÉGER ET PRÉVENIR

Réduire l'exposition des populations

Les producteurs agricoles et éleveurs ont développé des méthodes qui permettent de cultiver des fruits et légumes, d'élever des animaux ou de produire des œufs en limitant les risques de contamination.

Des cartes des terres polluées sont accessibles à partir du site chlordecone-infos.fr et disponibles en mairie.

- ▶ De nombreuses productions agricoles, non sensibles à la contamination, peuvent être mises en œuvre sur les terrains où la chlordécone est présente : christophines, tomates, choux, ananas, haricots, aubergines, bananes, arboriculture.
- ▶ D'autres productions, sensibles à la chlordécone (élevage, légumes racines, cives, poireaux, pastèque, concombre, melon, giraumon), nécessitent des terrains peu ou pas contaminés.

Transférée par les cours d'eaux vers le milieu marin, la chlordécone est aussi à l'origine de la contamination des produits de la pêche, à la fois dans les rivières, étendues d'eau et en mer, à proximité des côtes.

- ▶ Ces zones font l'objet d'interdiction de pêche.

Pour connaître le niveau de contamination de son jardin et bénéficier de conseils agronomiques et alimentaires, un particulier peut solliciter l'ARS et bénéficier gratuitement du programme Jafa (Jardins Familiaux).



Prévenir les effets sur la santé

Les connaissances relatives aux effets sanitaires de la chlordécone (sur le déroulement de la grossesse et le développement de l'enfant, les effets de perturbateur endocrinien, le risque de cancer) et à l'imprégnation biologique de la population antillaise justifient les **actions de prévention visant à réduire l'exposition de la population** à cette substance, dont la source principale est alimentaire.

RECOMMANDATIONS AUX POPULATIONS LES PLUS SENSIBLES : LES FEMMES ENCEINTES ET LES JEUNES ENFANTS*

Éviter de consommer des produits susceptibles d'être contaminés (viandes, œufs, végétaux provenant de circuits informels, produits de la pêche pouvant avoir été pêchés en zone contaminée).

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION*

• **limiter à 4 fois / semaine la consommation de poissons et crustacés provenant de circuits informels.****

• **Ne pas consommer de poissons et crustacés pêchés en eau douce provenant de rivières polluées.**

• **limiter à 2 fois / semaine la consommation de légumes racines produits sur des terres contaminées ou provenant de circuits informels.**

* Au regard des données sur les expositions alimentaires, actualisées avec l'étude KANNARI.

** Vente en bord des routes, vente de voisinage, vente par des revendeurs non déclarés, vente en porte à porte, dons, échanges.



CONSEILS PRATIQUES AUX CONSOMMATEURS

Bien s'approvisionner

Les agriculteurs et les pêcheurs professionnels sont responsables de la qualité des produits mis sur le marché et doivent prendre toutes mesures nécessaires afin que ces produits soient sans danger.

Les contrôles effectués par les services de l'État permettent d'évaluer la conformité des produits locaux. Toutefois, les lieux de vente informels

sont difficiles à contrôler et il ne peut être garanti que les producteurs aient pris toutes les précautions requises.

Il faut être vigilant avec les produits de la pêche côtière, issus de circuits informels, en particulier ceux vendus à proximité des zones d'interdiction de pêche : il est recommandé de bien se renseigner sur la provenance.

Bien laver et éplucher de façon épaisse (0,5 cm) les légumes racines, surtout en cas de doute sur leur provenance.

Respecter les recommandations de consommation

Les particuliers qui cultivent leur jardin ou élèvent des animaux doivent être prudents car les productions, comme les volailles et œufs, peuvent être contaminées si la chlordécone est présente dans le sol.

Ils peuvent solliciter leur ARS pour bénéficier gratuitement du programme Jafa (analyse de sol, conseils agronomiques et alimentaires).



CONTRÔLER

Contrôler l'eau et les aliments pour maîtriser les contaminations

La **qualité de l'eau du robinet est très suivie**, d'une part, par les distributeurs d'eau, et d'autre part, par les ARS dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. La fréquence de contrôle des ARS a été renforcée pour les ressources en eau avec présence de chlordécone.

Les produits agricoles font l'objet de **contrôles réguliers sur les lieux de production**, dans les abattoirs, sur les marchés et les grandes et moyennes surfaces de distribution.

Les zones d'interdiction de pêche font l'objet de **contrôles en mer** et des produits de la pêche sont ponctuellement prélevés pour analyse sur les lieux de vente. Les produits importés font également l'objet de contrôles. Ces contrôles vont se renforcer y compris sur les produits importés.

Les efforts seront menés pour tendre **vers le zéro chlordécone**.





SURVEILLER

Surveiller les populations

Les plans chlordécone ont permis de renforcer les dispositifs de surveillance des pathologies, avec la création :

- ▶ d'un dispositif de toxicovigilance aux Antilles ;
- ▶ d'un registre des malformations congénitales (REMALAN) en Guadeloupe et en Martinique ;
- ▶ du registre des cancers en Guadeloupe et le renforcement de celui de Martinique.

Des **enquêtes épidémiologiques** (dont KANNARI, HIBISCUS, TIMOUN, KARUPROSTATE) permettent de suivre les niveaux de chlordécone dans l'organisme (imprégnation) :

- ▶ depuis 2003, on observe une diminution de l'imprégnation pour la majorité de la population, à l'exception des sujets les plus exposés ;
- ▶ l'imprégnation est principalement liée au mode d'alimentation : **il est donc important de respecter les recommandations de consommation.**

Les médecins accompagnent et conseillent la population, en particulier les personnes plus vulnérables, femmes enceintes et jeunes enfants.

Surveiller l'environnement

Des analyses dans l'environnement et les études scientifiques permettent de connaître l'étendue des zones impactées et de suivre l'évolution de la contamination des milieux (sols, milieux aquatiques).

▶ Ces données ont conduit à prendre des mesures comme l'interdiction de zones de pêche, ou à adapter le type de culture selon le niveau de pollution du sol dans tous les territoires de Martinique et de Guadeloupe, on peut produire, on peut faire de l'agriculture.

On sait aujourd'hui que la plupart des cours d'eau et des zones côtières sont contaminés et qu'environ un tiers des terres agricoles est pollué en Martinique et un sixième en Guadeloupe (16 %).

▶ Poursuivre cette surveillance est essentiel pour **mieux cibler les mesures de prévention et pour compléter la connaissance sur la pollution** et son évolution dans le temps.





ENRICHIR LES CONNAISSANCES

Depuis 2002, la recherche se mobilise fortement et s'attache notamment à :

- ▶ identifier les risques sur la santé et les mécanismes de contamination des milieux,
- ▶ étudier des solutions pour prévenir ou atténuer l'exposition.

Impacts sur la santé

Des études ont été menées :

- ▶ l'étude TIMOUN a montré que l'exposition à la chlordécone est associée à des effets sur le déroulement de la grossesse et le développement de l'enfant ;
- ▶ en 2013, l'expertise collective de l'Inserm «Pesticides : effets sur la santé» a estimé, sur la base des études existantes (dont l'étude KARUPROSTATE) et des connaissances sur d'autres pesticides, qu'il y avait de fortes présomptions d'un lien entre l'exposition à la chlordécone et la survenue du cancer de la prostate ;
- ▶ le projet Matphyto Dom a reconstitué l'exposition des travailleurs agricoles à la chlordécone et à d'autres pesticides épandus sur la banane. Ces travaux, couplés aux données de la cohorte des travailleurs sont un outil précieux pour la surveillance et la recherche.
- ▶ Les études se poursuivent et des travaux restent nécessaires pour enrichir les connaissances.

Impacts sur l'environnement

Plusieurs travaux, dont l'étude CHLOHAL, réalisés sur le milieu marin permettent aujourd'hui de disposer d'une cartographie de la contamination de la faune halieutique aux Antilles.

Sur la pollution des sols, l'étude CHL'EAU TERRE en Guadeloupe a permis d'identifier les zones à risque contaminées et ainsi d'orienter les analyses dans les sols.

Sur les moyens de dépollution de l'environnement, des pistes encourageantes ont été identifiées, notamment en matière de dépollution biologique, mais il n'existe pas encore à ce jour de solutions opérationnelles. De nouvelles recherches vont être lancées.



ACCOMPAGNER

Le plan chlordécone III prévoit plusieurs mesures pour accompagner des professionnels dont l'activité est impactée par la pollution par la chlordécone : pêcheurs, agriculteurs, éleveurs.

- ▶ Des dispositifs d'**aides à la reconversion** ont été mis en place pour les pêcheurs et des aides financières ont été attribuées aux pêcheurs proches de la retraite.
- ▶ Des mécanismes de compensation à l'investissement vont être proposés aux exploitants agricoles.
- ▶ Les services de l'État (préfectures, ARS) mettent à disposition de la population de **nombreuses informations** sur :
 - les risques et les recommandations à suivre,
 - l'étendue de la pollution (cartographie),
 - les bons interlocuteurs,
 - l'avancement des études scientifiques.

Pour en savoir plus : www.chlordecone-infos.fr

